

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté n° DSM1 / 2020 / 31 du 28 septembre 2020
modifiant l'arrêté n° DSM1 / 2018 / 62 portant désignation des représentants du
personnel au comité technique académique de l'académie de La Réunion**

Le recteur de l'académie de La Réunion,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 222-1, R. 222-10 ;
 - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
 - Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
 - Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
 - Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié par l'arrêté du 10 mars 2014, portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
 - Vu le procès-verbal des élections professionnelles en date du 6 décembre 2018 ;
 - Vu la démission à la fonction d'élu du CTA de M. Laurent PAPAYA en date du 13 août 2020 ;
- Vu la demande de la FSU portant désignation de Mme Nora CHELALOU en date du 20 août 2020 ;

Rectorat

Division des structures et
des moyens

DSM 1

Affaire suivie par
Stéphanie SUZANNE

Téléphone
0262 48 12 25
Fax
0262 48 13 45
Courriel
dsm.secretariat@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Arrête :

Art. 1. – La liste des représentants du personnel au comité technique académique de l'académie de La Réunion est modifiée comme suit :

Au titre de	En tant que membres titulaires	En tant que membres suppléants
UNSA ÉDUCATION	Sonia LAPIERRE	Gaëtan EPERONNIER
	Jean Eric DIJOUX	Elise DINNAT
FSU	François LE TOULLEC	Benoît CAQUELARD
	Audrey MOREAU	Nora CHELALOU
FNEC FP FORCE OUVRIERE	Jean-Paul PAQUIRY	Jérôme ETHEVE
	Reine-Claude ELLAYA	Arlette ERAPA-VARDIN
CFTC-E.P.R	Karol ARMOUET	Nathalie TÉCHER
SNALC SNE SPLEN-SUP (CSEN)	Jérôme MOTET	Guillaume LEFEVRE
RESISTANCE CGTR - SAIPER - SUD	Stéphane CHECKOURI	Joël DE PALMAS
SGEN-CFDT REUNION	Alexandre THEBAULT	Graziella PATCHANE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Art. 2. – L'arrêté DSM1 / 2019 / 75 du 7 novembre 2019 modifiant l'arrêté DSM1 / 2018 / 62 portant désignation des représentants du personnel au comité technique académique de l'académie de La Réunion est abrogé.

Art. 3. – Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

2/2

Fait à Saint-Denis, le 28 SEP. 2020

La Rectrice

Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK